

La vie communale

de Châteauneuf-du-Rhône



Une gestion saine pour
votre avenir !

#03
Été 2015

Le bulletin municipal
des Castelneuvois

2 En images

Thé Dansant : Afin d'animer les dimanches d'hiver pour les séniors, le comité d'animation de la municipalité a organisé 4 thés dansants durant les mois de décembre à mars. Les participants ont apprécié de partager ces dimanches après-midi dans une ambiance joyeuse et conviviale. Le 15 mars, pour le dernier de la saison, ils ont même bénéficié d'un cours d'initiation aux danses de salon animé par Monsieur Michaël Mazek professeur. Cette animation de danse a été proposée en partenariat avec le CLIC Montilien (Centre Local d'Information et de Coordination).



Dans le cadre de la manifestation annuelle du «Printemps des poètes», la municipalité a organisé en collaboration avec M Alain Sardaillon deux temps de poésie.

Le jeudi 12 mars, 2 classes (CP1 et CE2) ont assisté à un temps de lecture et chansons.

Le soir, à la médiathèque, M Sardaillon a offert un moment passionnant de poésie à des auditeurs qui ont trouvé cette soirée très plaisante.

Thématique de l'eau : 4 actions menées !

Malle sur l'eau : En mars, grâce à la malle mise à disposition gracieusement par la Médiathèque départementale, les élèves des écoles primaires ont pu se familiariser avec l'eau sous toutes ses formes. Ils ont pu découvrir le cycle de l'eau et l'importance de l'eau pour la vie. Dans le cadre de ces visites de classe, il a été proposé aux élèves de faire un petit dessin sur ce thème. Ces dessins ont été exposés pendant le mois de mars et le mois d'avril à la médiathèque. De même, une exposition sur les zones humides a eu lieu à la médiathèque du 5 au 13 juin.



Une belle fontaine provençale est venue remplacer, devant la mairie, le jardinier un peu fatigué.

En lien avec la thématique de l'eau, cette fontaine idéalement située sur le parvis de la mairie invite à la contemplation et à la détente.

Au cœur d'espace fleuri, elle fera la joie des jeunes mariés pour des photos originales. A proximité du parc de la Grangette, elle invite à une halte rafraichissante. L'installation de cette fontaine s'inscrit dans la politique de la commune de faire bénéficier aux castelneuvois d'un cadre de vie agréable, au sein d'une commune fleurie et arborée. De plus, un bateau fleuri est venu remplacer la charette bleue à l'entrée du village.



L'ÉDITORIAL DE MADAME LE MAIRE

Chères Castelneuvoises, chers Castelneuvois.

Ces derniers mois ont été rythmés par la préparation et le vote du budget de la commune. Le budget 2015, que nous avons voulu **raisonnable et pertinent**, a été rendu possible grâce à une **gestion rigoureuse des finances en 2014** qui a permis de **générer 500 000 € d'économie**. Vous trouverez d'ailleurs dans ce bulletin un article précis sur les finances et les projets de la commune.

Dans un contexte économique difficile, cette gestion en «bonne mère de famille» a **permis le maintien des taux des taxes communales** afin de ne pas ajouter des charges financières supplémentaires à votre quotidien.

Sans endettement supplémentaire, des investissements judicieux sont programmés en 2015 au service des Castelneuvois : rénovation de la toiture de la salle polyvalente, réfection de la voirie, aménagement du parc de la Grangette, dépenses en matière de sécurité, projet du groupe scolaire.

Châteauneuf du Rhône est en mouvement : sécurité, cadre de vie et proximité sont nos priorités pour que chaque castelneuvois puisse vivre pleinement son quotidien entre tranquillité et douceur de vivre.

L'été est là ! Notre ville retrouve ses couleurs fleuries et ses allures de village paisible et accueillant.

C'est une époque propice à la promenade et la découverte. Inauguré le 24 juin, je vous invite à découvrir ou redécouvrir le parc de la Grangette (derrière la mairie) au cours d'une balade bucolique en famille ou entre amis au contact d'une nature préservée. Profitez également de votre promenade pour vous rafraîchir au pied de la nouvelle fontaine «Cascadine» située à proximité de la mairie ou pour parcourir les ruelles de notre bourg ancien, fleuries et entretenues par les services techniques.

L'été sera également culturel et festif. Les fêtes du Rhône ont été l'occasion d'animations célébrées cette année autour de la thématique de l'eau. Le festival OFF'S a séduit les mélomanes avec le groupe RED BEANS & PEPPER SAUCE. Enfin l'incontournable fête votive des 26 et 27 septembre clôturera les animations estivales.

Je ne peux parler de festivités cette année sans évoquer la fête de la Saint Nicolas. La municipalité et ses bénévoles sont sur le pied d'œuvre et le rendez est pris pour les 5 et 6 décembre prochain. La programmation promet d'être audacieuse avec de nombreuses nouveautés...

Je conclurai avec une note ensoleillée : les vacances pour nombre d'entre vous arrivent enfin !

Je vous souhaite ainsi qu'à vos proches de profiter pleinement d'un repos bien mérité.

Marielle FIGUET

Au sommaire :

Pages 4 et 5 :
Finances.

Pages 6 et 7 :
Environnement, cadre de vie et sécurité.

Pages 8 et 9 :
Travaux.

Pages 10 :
Scolaire et les séniors.

Pages 11 :
Tribune.

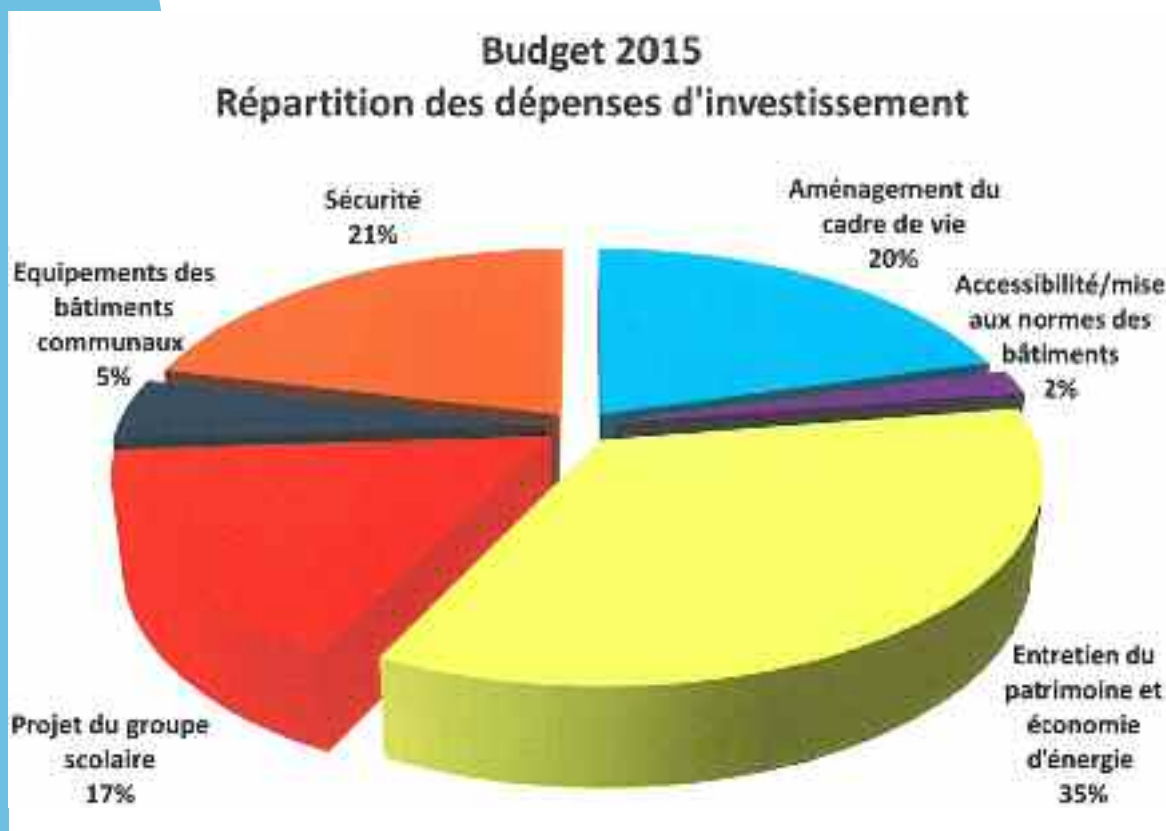
Pages 12 :
Fête des associations.

Le budget 2015

Dans le cadre d'une conjoncture économique et sociale nationale fragile et dans un contexte de pression budgétaire sur les finances des collectivités, le budget 2015 de Chateauneuf du Rhône c'est :

- Une baisse historique des dotations de l'Etat, représentant 27 % pour la commune soit - 52 000 €.
- L'engagement du maintien des taux communaux des impôts sur les ménages.
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées.
- L'autofinancement des dépenses d'investissement : pas de recours à l'emprunt en 2015.
- Le désendettement de la commune.
- Des investissements pertinents : Aménagement du cadre de vie, sécurité, accessibilité / mise aux normes des bâtiments, entretien du patrimoine / économie d'énergie, équipements des bâtiments communaux, groupe scolaire.

Des investissements pertinents au service des calstelneuvois



Nos projets

- Projet de réhabilitation du groupe scolaire :

Etude de maîtrise d'œuvre.
Relevé topographique.

- Aménagement du cadre de vie :

Réfection de la voirie.
Divers équipements des services techniques, dont acquisition d'une épareuse.
Installation d'une fontaine « Cascadine » à côté de la mairie.
Aménagement du vieux village.
Création de jardins éco communautaires Parc de la Grangette.
Installation de distributeurs de sacs à déjections canines.

- Accessibilité / mise aux normes des bâtiments :

Diagnostic mise en accessibilité des bâtiments communaux.
Diagnostic amiante des bâtiments communaux.

- Entretien du patrimoine / économie d'énergie :

Réhabilitation et isolation de la toiture de la salle polyvalente.
Remplacement d'une pompe à chaleur en mairie.
Réfection de la toiture du lavoir.

- Equipements des bâtiments communaux :

Acquisition de mobilier pour la salle polyvalente (salle du haut).
Acquisition de mobilier pour la cantine.
Acquisition de sèche-mains dans les écoles.
Installation d'une sono et micro à la salle polyvalente (salle du bas).

- Sécurité :

Mise en place de la vidéoprotection.
Rénovation de l'éclairage public.
Aménagement du chemin de Champblanc, mise en place d'un plateau traversant.
Aménagement du chemin de la Molle, mise en place d'un plateau traversant.
Mise en place d'un radar pédagogique sur la RD 73 sens Montélimar - Viviers.



HALTE AUX DÉJECTIONS CANINES



Afin d'assurer la salubrité et l'hygiène sur le centre du village, la municipalité a pris un arrêté municipal n°2015/080 en date du 5 mai 2015. Il dispose que «Les déjections canines sont interdites sur le domaine public communal : voies ouvertes à la circulation publique et les lieux ouverts au public. Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux. Afin de maîtriser et de limiter les lieux de déjections canines, il est recommandé aux propriétaires de tenir leurs animaux en laisse». Outre le canisite (canidog), espace sablé réservé aux chiens, situé place de la Poste, la commune a investi dans l'installation de 4 distributeurs de sacs plastiques implantés place du Puits carré, place de Maujouy, place Paillarés et place Montpensier. La municipalité rappelle que la police municipale peut verbaliser le propriétaire du chien d'une amende de 68 € (article R 633-6 du Code Pénal) et que tous les animaux doivent avoir un maître, un dispositif permettant d'identifier le nom et le domicile du propriétaire, et être tenus en laisse.

En comptant sur votre civisme ...

RÉUNION PUBLIQUE : CHEMIN DE CHAMPBLANC



Comme elle s'y était engagée, la municipalité n'hésite pas à solliciter les riverains lors de projets communaux pouvant les concerner. C'était le cas le 16 février 2015, lors de la réunion publique concernant l'aménagement du bas du chemin de Champblanc. Pilotée conjointement par Philip Brisac, Jean-Pierre Zucchello et Daniel Coiron, adjoints, cette réunion a permis de définir des aménagements permettant de répondre aux attentes des riverains en matière de sécurité. Parmi les éléments discutés et retenus à l'issue de la réunion : Mise en place d'un plateau traversant à la hauteur du pont afin de réduire la vitesse. Un passage piéton a été réalisé pour sécuriser la traversée de la chaussée par les enfants. A l'issue de cette réunion trois référents résidant chemin de Champblanc ont été désignés pour être interlocuteurs entre la commune et les riverains et suivre les travaux. D'autres aménagements sollicités par les riverains nécessitent une réflexion plus globale en lien avec le budget de la commune.

RÉUNION PUBLIQUE : VOISINS VIGILANTS



Ils étaient venus nombreux le 31 mars à la salle polyvalente de Châteauneuf du Rhône pour prendre connaissance du dispositif de « participation citoyenne » ou « voisins vigilants ». Madame le Maire a rappelé en préambule de la réunion que la municipalité a fait de la sécurité pour ses habitants une priorité. Elle a rappelé qu'Eric Monerat, conseiller délégué à la sécurité, avait d'ores et déjà réalisé un important travail dans ce domaine. La Police municipale était représentée par Laurent Trivini et Estelle Flassan. On notait également la présence de Pierre Damien Exbrayat, représentant la Police municipale de Malataverne. L'adjudant-chef TASSA, référent sureté de la gendarmerie, a au cours d'un exposé riche d'anecdotes, présenté l'intérêt de ce dispositif. Cet outil qui existe depuis 2007 en France a fait ses preuves, ainsi certaines communes de la Drôme ont enregistré une baisse de 20 à 40 % des cambriolages constatés. De nombreuses personnes à l'issue de la réunion se sont fait connaître. Ils nous ont fait part de leurs intérêts pour cette démarche de bienveillance visant à dissuader et à mettre en échec la délinquance. **Pour rejoindre ce dispositif «Voisins Vigilants», n'hésitez pas à contacter la mairie au 04 75 90 69 40.**

VIGIDEL À L'ATTENTION DES SÉNIORS

Depuis le 1er janvier 2013, le groupement de gendarmerie de la Drôme a relevé de nombreux faits de démarchage ou d'abus de faiblesse commis auprès de particuliers dans le département de la Drôme. Les personnes âgées constituent la cible privilégiée des faux démarcheurs. Près de 80% des victimes ont plus de 60 ans. Il s'agit de vols d'argent commis à votre domicile par de faux agents du service public (ERDF ou des compagnies des EAUX, faux policiers, faux gendarmes), ou des démarcheurs (vente de calendriers, de prospectus, de nougats, signature de pétition ou recherche de son chat), de faux plombiers ou de société de sécurité etc... **LE BUT ETANT DE PENETRER DANS VOTRE DOMICILE...** Démarchage, comment agir ? Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile, **N'OUVREZ PAS VOTRE PORTE**. Méfiez vous également des démarcheurs proposant d'effectuer des travaux à domicile (élagage, nettoyage de peinture, récupérateur de métaux précieux...). Les professionnels doivent être en mesure de présenter un extrait Kbis, véritable «carte

d'identité», à jour d'une entreprise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). Leurs factures font mention d'un numéro SIRET de l'entreprise (identifiant de l'établissement). N'hésitez pas à vous renseigner auprès de personnes dignes de confiance. Ne versez pas d'argent. Ne signez pas un document non daté ou anti-daté. Ne quittez jamais de vue les personnes. Avisez la gendarmerie de tout fait suspect (individus, appels téléphoniques ou véhicules anormalement présents, notez les immatriculations). Ils peuvent profiter de cette visite pour procéder à un repérage des lieux en vue d'un cambriolage ou un sondage sur votre présence. En cas de problème, criez pour attirer l'attention des voisins.

Dans tous les cas, toute situation inhabituelle, une alerte rapide de la GENDARMERIE peut faire échouer une agression ou permettre une interpellation rapide des auteurs. COMPOSEZ LE : 17.



CHANTIERS JEUNES



Ils financent leurs vacances !!!

Sous la responsabilité de Daniel Magnet, Conseiller municipal délégué, et avec l'accompagnement des animateurs de la communauté d'agglomération, ils étaient une vingtaine de jeunes à œuvrer pendant une semaine durant les vacances scolaires de printemps au stade de football de Châteauneuf. Au programme la rénovation des peintures des vestiaires de football. Ce dispositif, initié par le service enfance et jeunesse de l'agglomération de Montélimar, dont Madame le Maire est vice-présidente aux centres de loisirs, s'inscrit dans le cadre des chantiers «jeun's». Le principe : en contrepartie d'une semaine de travail à rénover des équipements dédiés au public, les jeunes se voient financer une partie de leurs vacances. Une belle initiative qui s'inscrit sur le principe du donnant-donnant. Le rendez-vous est déjà pris pour les vacances d'été avec des travaux au terrain de rugby.

NOUVEAUX TERRAINS DE PÉTANQUE



La 10 mai 2015 a eu lieu, en présence de la municipalité et de l'association Castel pétanque, l'inauguration des nouveaux terrains de pétanque situés au niveau du terrain rugby. L'agrandissement et l'aménagement du terrain de pétanque fut possible grâce à un engagement de la municipalité aux côtés de l'association, par l'intermédiaire des services techniques. Au total, un budget de 7 200 € a été consacré aux travaux (fournitures et main d'œuvre). Désormais les terrains aménagés permettent de s'entraîner dans des conditions agréables dans le cadre de la préparation à la compétition pour les licenciés et dans le cadre des loisirs pour tous les Castelneuvois qui veulent profiter d'un moment de détente.

Madame le Maire a profité de l'occasion pour saluer le dynamisme du club ainsi que leur niveau de performance en compétition avec un titre de vice-champion de la Drôme en doublette.

GARDE CORPS DES ÉCOLES



En vue d'améliorer la sécurité et plus particulièrement celle des enfants, plusieurs barrières ont été fabriquées et posées récemment autour des écoles. Spécialisé en soudure, Alexandre Duméniel, agent des services techniques, a réalisé un garde-corps entre la cour de maternelle et celle des CP/CE1. Il a installé une barrière de sécurité sur le muret jouxtant l'école et le jardin derrière le monument aux morts. Ce type d'investissement permet de préserver la sécurité des castel-neuvois tout en valorisant le travail des agents municipaux et en réalisant des économies.

PARC DE LA GRANGETTE



Après plusieurs mois de travaux, le parc de la Grangette situé derrière la mairie, a été inauguré le 24 juin à 11h00. Loin des parcs aseptisés des grandes villes, la municipalité a voulu faire de cet espace un site original, préservé et respectueux de l'environnement. Les aménagements ont été réalisés afin de faire du parc de la Grangette un lieu où se rencontre les plus jeunes comme les plus âgés, un lieu favorisant le lien social entre les générations, un lieu convivial où la ville et la nature se réconcilient. Au-delà des travaux effectués par les services techniques de la mairie et des entreprises locales, ce projet intègre une dimension paysagère, sociale et pédagogique avec l'installation d'une ruche pédagogique à destination des petits et des grands. 6 ruches ont été mises en place et sont gérées par le Syndicat des Apiculteurs Drôme-Ardèche. Un jardin éco-communautaire (ou partagé) est également à l'étude en partenariat avec la CNR et devrait voir le jour en 2016. Les représentants de la CNR, présents le jour de l'inauguration, ont félicité la commune pour l'aboutissement de ce projet et ont souligné l'exemplarité de la démarche environnementale.

Un parc à découvrir, à partager, et à respecter !

LES ENFANTS À LA MAISON DE RETRAITE



Durant le mois de février, les classes de l'école élémentaire sont allées partager un après-midi avec les pensionnaires de la maison de retraite Sainte-Thérèse. Ils avaient préparé des chansons avec leur enseignante et leur professeur de musique. Les enfants ont été surpris et touchés de l'intérêt qu'ont porté leurs aînés à cette animation.

Un goûter a été ensuite partagé. Un chaleureux moment très apprécié de tous.

UNE SEMAINE EN CLASSE VERTE POUR LES CM2



La classe conduite par la directrice de l'école élémentaire Madame Vidal-Marachian a participé à une classe verte du 30 mars au 3 avril à Autrans (Isère). Deux thèmes avaient été choisis : La citoyenneté et la résistance dans le Vercors. Les enfants ont découvert la naissance du maquis et engagé une réflexion sur les conflits passés. Le financement du séjour a été assuré par la Municipalité, l'ALCEP et les parents.

SORTIE CINÉMA POUR LES SÉNIORS



Le 10 avril a eu lieu la première sortie cinéma. Le ciné séniors a été organisé dans le cadre des actions de prévention et la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Cette initiative a été prise par la municipalité de Châteauneuf du Rhône (représentée par Mireille Marturier, conseillère municipale, Maryline Roissac, adjointe) et le CLIC Montilien (Centre Local d'Information et de Coordination - service du Conseil Général de la Drôme). Cette animation permet aux personnes de plus de 65 ans de se rendre au cinéma au tarif de 5 €. La première sortie a rencontré beaucoup de succès puisque 18 Castelneuvois y ont participé. Tous ont été visiblement ravis de ce moment partagé. Le film «Last Vegas», a fait beaucoup rire les spectateurs. Toujours dans l'esprit de créer du lien social, l'utilisation du covoiturage a été privilégiée, nous remercions donc les personnes ayant un véhicule d'avoir accepté de transporter les personnes sans moyen de locomotion. Fort de ce succès, cette animation sera renouvelée chaque trimestre.

LA VOIX DE L'OPPOSITION :

Nous remercions Madame la Maire et son équipe, de nous donner la parole.

Tout d'abord nous félicitons la municipalité en place d'avoir inauguré les projets de l'équipe précédente (élargissement du pont de Merdary, extension de l'école maternelle, terrains de pétanques, jardin C.N.R.).

En revanche, nous nous demandons où en est le projet de l'école élémentaire ?

Si le projet de l'ancienne majorité, qui avait été finalisé et approuvé par les enseignants, n'avait pas été purement abandonné, les élèves de Châteauneuf du Rhône auraient pu profiter de nouvelles structures dès la rentrée 2015 au lieu de 2017.

En ce qui concerne la sécurité, nous avons constaté des débuts de chantiers dont des déplacements de panneaux d'agglomération. Hélas, pour faire de la sécurité, il faut passer par la case "travaux", en créant des ouvrages en durs. Malheureusement, nous ne sommes pas dans le monde des Bisounours !

Dans l'intérêt de tous, l'équipe de l'opposition reste vigilante.

MMES DUCHAMP Chantal et HAB Christelle, et MM BOUYSSOU Bruno et DESCHAMPS Eric.

MOT DE LA MAJORITÉ :

Nous avons été sollicités par le groupe d'opposition du Conseil Municipal afin qu'il puisse disposer d'une tribune au sein du magazine municipal.

Dans un esprit d'ouverture la majorité a répondu positivement à sa demande. **Cependant elle n'en n'avait nullement l'obligation.** En effet l'article L.2121-27-1 du CGCT dispose que : **dans les communes de 3500 habitants et plus**, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Dans un esprit de transparence et de main tendue nous avons souhaité diffuser leur mot. Nous vous laissons en prendre connaissance et tirer les conclusions qui s'imposent.

Ceux qui nourrissent la prétention de représenter une opposition constructive et vigilante semblent plutôt versés dans une critique vide de contenu, incohérente sur le fond et surtout sans proposition constructive.

- Sur le parc de la Grangette : l'inauguration a eu lieu le 24 juin dernier. Lors du discours nous avons souligné le travail amorcé par l'ancienne municipalité. D'un simple aménagement, nous en avons fait **un véritable projet** qui a reçu les félicitations des représentants de la CNR.

- Sur la réhabilitation du groupe scolaire : Nous nous sommes engagés sur des choix fonctionnels et architecturaux nouveaux. L'inauguration aura lieu en 2017 soit 2 ans et demi après notre élection. C'est un dossier mené avec rigueur **et surtout en concertation avec les enseignants.**

- Sur les travaux liés à la sécurité : En 15 mois et c'est l'avis de nos concitoyens, il ne s'est jamais passé autant de choses en termes de sécurité qu'en 6 ans du dernier mandat : recrutement d'une ASVP, mise en place des radars pédagogiques, déplacements des panneaux d'entrée d'agglomération, opération de sensibilisation de la population, projet de vidéo protection.... Et la liste n'est pas exhaustive.

Plutôt que de cultiver un esprit de rancune, le groupe d'opposition serait bien avisé d'adopter une attitude plus constructive au service de nos concitoyens.

Nous avons tendu la main à la minorité en acceptant la publication du mot de l'opposition. Vu la teneur des propos diffusés, la question de la publication d'une future tribune par l'opposition reste en suspens.

Mesdames, Messieurs les élus de l'opposition, si nous ne sommes pas au pays des Bisounours, visiblement nous n'évoluons pas non plus dans la même direction !

Les élus de la majorité.

LA FÊTE DES ASSOCIATIONS



Castel infos

+

www.chateauneufdurhone.fr

**Pour connaître
tout ce qui se
passe sur votre
commune !**

UN ÉNORME SUCCÈS !!

La vie communale de Châteauneuf-du-Rhône.

Éditée par la Mairie de Châteauneuf-du-Rhône.

Téléphone : 04 75 90 69 40 - Télécopie : 04 75 90 69 49.

Directeur de la Publication : Marielle FIGUET.

Conception, maquette et réalisation : Services municipaux.

Comité de rédaction : Commission communication.

Crédits photos : Mairie de Châteauneuf-du-Rhône, les asso-

ciations, photo-libre.fr ainsi que Elise Rey du Dauphiné libéré.

Imprimée sur papier certifié PEFC, par l'Imprimerie.

Les Ateliers Voisin, ZA de Fontgrave,

26740 Monboucher-sur-Jabron.

Tirage 1300 exemplaires.